

République française  
Arrondissement de La ROCHE SUR YON

Département de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

### Séance du 21 Février 2018

Date de convocation : 8 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 21 du mois de Février à dix-huit heures trente, le Conseil de communauté s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Véronique BESSE – Présidente.

LES HERBIERS : Véronique BESSE – Roger BRIAND – Jean-Marie GIRARD – Rita BOSSARD – Jean-Yves MERLET – Patrice BOUANCHEAU – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD – Marie-Annick MENANTEAU – Jean-Marie GRIMAUD – Angélique REMIGEREAU – Joseph CHEVALLEREAU – Maryvonne GUERIN – Aurélie BILLAUD – Alain ROY – Françoise LERAY – Thierry COUSSEAU

MOUCHAMPS : Hervé ROBINEAU – Patrick MANDIN à partir de la délibération D.02 – Yannick BLANCHARD

LES EPESSSES : Jean-Luc GODET – Joseph JOZELON – Carine GABORIT – Jean-Louis LAUNAY

BEAUREPAIRE : Jean-Pierre DENIAUD – Patricia DAGUISE – Norbert BAULAN

VENDRENNES : Roselyne PHLIPART – Claude ROUSSEAU

MESNARD LA BAROTIERE : Serge FICHET – Bernadette LIARD

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN – Ismaël NAUD

SAINT MARS LA REORTHE : Gérard PREAUD – Marie-Françoise RAUTURIER

Nombre de délégués en exercice : 37

Nombre de délégués présents : 34 pour la délibération D.01 – 35 à partir de la délibération D.02

Nombre de délégués votants : 36 pour la délibération D.01 – 37 à partir de la délibération D.02

#### ***Pouvoirs :***

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Roger BRIAND

Nicole LOIZEAU avait donné pouvoir à Hervé ROBINEAU

Madame la Présidente ouvre la séance et soumet au vote du Conseil de Communauté le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2017 - Adoption à l'unanimité.

Le Conseil de communauté, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T. et à l'unanimité choisit comme secrétaire de séance : Yannick BLANCHARD

- **D.24 - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE PROJET DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DES HERBIERS RELATIVE AU CHANGEMENT D'UNE ZONE AP EN ZONE A** – Rapporteur : Véronique BESSE

Par délibération du 20 décembre 2017, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers relative au changement d'une zone Ap en zone A.

Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme relatifs à la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, les modalités de concertation suivantes ont été retenues dans la délibération du 20 décembre 2017 :

1. Mise à disposition du public d'un registre de concertation offrant la possibilité de consigner les observations écrites et suggestions. Le registre sera ouvert à l'accueil du



- service Autorisation du Droit des Sols de la Mairie et de la Communauté de communes du Pays des Herbiers aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
2. Organisation d'une réunion publique avec les habitants ;
  3. Publication dans le bulletin intercommunal.

#### Bilan de la concertation :

La concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription :

- un registre de concertation a été ouvert le 15 janvier 2018 et clos le 12 février 2018 ;
- une réunion publique a été organisée le 08/02/2018 à 18H30 dans le bâtiment regroupant la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Mairie des Herbiers ;
- l'objet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers et la date de la réunion publique ont été annoncés dans le bulletin intercommunal de janvier 2018. De plus, une publication dans le bulletin municipal de la ville des Herbiers de février 2018 est venue compléter l'article du bulletin intercommunal. Cette publication supplémentaire n'était pas prévue dans les modalités de concertation mais a permis de parfaire l'information du public.

De plus, les formalités de publicité prévues par le Code de l'urbanisme ont été respectées :

- l'affichage en Mairie de la délibération de prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers du 2 janvier 2018 au 3 février 2018 ;
- la parution d'une annonce légale dans le journal Ouest France du 18 janvier 2018 annonçant la prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Herbiers ;
- publication au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté de communes ;
- notification de la délibération aux personnes publiques associées et consultées.

Cette concertation a fait ressortir les points suivants :

- Remarque(s) inscrite(s) au registre :
  - o Une observation du 17 janvier 2018 dans le registre ouvert à la Communauté de communes précise : « vu le dossier composé de la délibération du Conseil communautaire du 20/12/2017 et de la note descriptive. Le schéma présenté reprenait trois parcelles de la zone Ap concernée. Après renseignements, seules les parcelles 28 et 29 sont concernées par ce changement d'affectation. La modification envisagée n'appelle pas de remarque négative de ma part ».
- Remarque(s) énoncée(s) lors de la réunion publique + Nombre de personnes :
  - o 2 personnes étaient présentes en plus du Maire-adjoint des Herbiers en charge de l'urbanisme et de trois agents de la Communauté de communes. Aucune observation contre le projet n'a été formulée lors de la réunion publique.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

- Il ne ressort aucune opposition au projet des registres de concertation et de la réunion publique.

Compte tenu de l'exposé qui précède,



Vu la délibération D.172 du 20 décembre 2017 relative à la prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville des Herbiers,  
Vu les articles L.103-6, L.153-14 et R.153-3 du Code de l'urbanisme relatifs à l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme et au bilan de la concertation,  
Vu le bilan de la concertation énoncé ci-dessus,  
Vu l'avis favorable de la commission Habitat/Urbanisme/Aménagement rural/Aire d'accueil des gens du voyage en date du 13 février 2018,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 février 2018 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- confirmer que la concertation relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville des Herbiers s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération D.172 du 20 décembre 2017 ;
- tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté ci-dessus,
- arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville des Herbiers.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour copie conforme,  
LA PRESIDENTE

Publié le 22 février 2018

